

3^{eme} COMMUNIQUE – 05 JANVIER 2026

Objet : Mise à jour de la situation des compagnies aériennes en Tanzanie

L'Union européenne interdit à toutes les compagnies aériennes immatriculées en Tanzanie d'entrer dans l'espace aérien de l'UE. Cette annonce ne découle pas d'un incident spécifique ou d'un problème de sécurité récent mais est fondée sur des lacunes concernant les obligations administratives du gouvernement Tanzanien. Aucun incident récent impliquant un aéronef Tanzanien n'est à déplorer et ces compagnies respectent les normes et standards établis par l'OACI.

Le gouvernement tanzanien collabore activement avec l'UE afin de résoudre ce problème et d'obtenir des éclaircissements sur les raisons de l'interdiction.

En tant que Tour Operator, nous sommes conscients de nos obligations notamment en ce qui concerne la sécurité du voyage des clients. Nous prenons cette question très au sérieux avec nos partenaires locaux.

Néanmoins cette décision n'affecte pas directement nos programmes, puisque nous n'opérons pas de vols avec les compagnies concernées dans l'espace aérien de l'UE mais uniquement des vols intérieurs sur les axes Serengeti / zanzibar; Arusha / Zanzibar; Kilimandjaro / Zanzibar) assurés par la compagnie As Salaam Air, Regional Air et Zantas Air Services ou Coastal sur les axes zanzibar / saadani et zanzibar / selous.

Depuis notre 1^{er} communiqué le 26 Juin, aucun impact opérationnel sur les vols intérieurs Tanzaniens ne se fait sentir et les rotations sont assurées de façon normale.

Prenant en compte les éléments en notre possession, et en concertation avec nos partenaires locaux, **nous confirmons la mise à jour officielle des assurances 2026 obligatoires des opérateurs aériens concernés et nous sommes en mesure de vous confirmer la poursuite des opérations avec le maintien de l'ensemble des prestations.**

Voici les services que nous pouvons vous proposer:

- Conserver l'itinéraire initial en collaboration avec les compagnies concernées. Merci de nous confirmer par retour que vous avez bien pris connaissance de cette situation et que vous désirez réserver cet itinéraire original. Le paiement de cette prestation aérienne locale sera effectué sur place à votre arrivée.
- Etudier d'autres alternatives d'itinéraires ou de transport pouvant entraîner des coûts supplémentaires: Changement d'itinéraire du safari; Changement de rotation aérienne pouvant provoquer un transit supplémentaire et / ou un temps de vol plus long

Compte tenu des différentes propositions et conformément à l'article R211-9 du code du tourisme, **la possibilité d'annuler sans frais ne sera plus possible à compter de la confirmation de votre réservation.**

Cette situation dépendant de facteurs politiques et économiques indépendants de notre contrôle, est susceptible d'évolution dont nous ne manquerons pas de vous faire part dès que nous en avons connaissance.

Nous vous demandons de nous indiquer sur ce courrier votre décision :

NOMS CLIENTS _____ DATE DU VOYAGE __/__/____ Ref DOSSIER _____.

Nos équipes sont pleinement mobilisés pour assurer la qualité des séjours des voyageurs.

Si vous désirez de plus amples informations nous restons bien entendu à votre écoute pour toute demande.

La direction Turquoise TO.

Pour le client en date de ____/____/____
signature suivi de «lu et approuvé»

